

3.19 Question n°397, de Mme Warzée-Caverenne du 24 mai 2016 : Présence des séries de la RTBF sur les plateformes de diffusion numérique

Nous avons appris ces derniers jours dans la presse que la série à succès de la RTBF, « La Trêve », s'exportait à l'étranger. Dans un premier temps vendue à France 2, « La Trêve » est également vendue en Flandre à la chaîne VRT et en Suisse à la chaîne TSR lors du Marché international des programmes de télévision et digitaux qui s'est tenu du 4 au 7 avril à Cannes. En plus de « La Trêve », une nouvelle série de la RTBF a également été présentée lors du MIPTV, la série « Ennemi Public ». Les deux séries seront également présentées lors du Festival Séries Mania à Paris du 15 au 24 avril.

Nous ne pouvons que nous réjouir de l'engouement que suscite « La Trêve » et pouvons qu'espérer le même succès pour la série « Ennemi Public ». Ne faudrait-il pas surfer sur cette vague et voir plus loin pour ces séries et les futures séries de la RTBF ? Si la diffusion sur les télé étrangères est une bonne chose, cela ne constitue cependant qu'une diffusion « one shot ». Dès lors, n'est-il pas envisageable de négocier les droits de diffusion avec les plateformes de diffusion numérique comme Netflix ? Toujours dans un souci de diffusion plus importante, une traduction des séries ainsi qu'un sous-titrage est-il envisagé ? Cela permettrait de toucher un public plus important que le seul public francophone.

Réponse : Bien évidemment, nous ne pouvons que nous réjouir du succès rencontré par les deux premières séries issues du Fonds initié par la RTBF et par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Que ce soit le succès rencontré auprès du public francophone belge, que celui rencontré auprès de professionnels internationaux, comme lors du dernier festival « Série Mania » à Paris.

Les droits de la Trêve ont en effet été achetés par France 2, par la VRT et la RTS (télévision suisse). Concernant ces achats de droits, il serait erroné de parler d'opération « one shot », et ce pour les raisons suivantes :

- C'est le processus normal de valorisation d'une œuvre audiovisuelle de voir ses droits achetés et exploités sur d'autres médias. Ceci participe au cercle vertueux de la création en permettant aux auteurs de se rémunérer sur la cession des droits et de réinvestir ces bénéfices dans des productions futures ;
- Le concept de diffusion « one shot » perd d'ailleurs du terrain, les contenus diffusés en linéaire se retrouvent généralement dans les catalogues de télévision de rattrapage des éditeurs, dans leurs catalogues VOD et peuvent également être enregistrés et consommés quand le téléspectateur le désire ;

— N'oublions pas que malgré la pénétration toujours plus importante de la SVOD et des écrans alternatifs (tablettes et PC), la télévision linéaire reste le format média le plus populaire en Europe et a toujours de beaux jours devant elle.

— Il s'agit d'une fenêtre à l'international pour les talents belges ayant participé à la production et au tournage de la série. Je pense non seulement aux auteurs et réalisateurs, mais également aux acteurs (qui possèdent un intérêt bien légitime à se faire connaître sur le marché francophone) et aux équipes de tournage qui ont pu démontrer leur savoir-faire (surtout pour des séries tournées en extérieur) ;

Sinon, ce sont les producteurs qui négocient les droits de diffusions et le Gouvernement n'a pas à savoir si des négociations avec des plateformes internationales ont été entamées, si tel est le cas nous ne pourrions que nous en réjouir.

Netflix n'est pas la seule plateforme et les épisodes de « La Trêve » et d'« Ennemi Public » sont déjà disponibles sur la plateforme VOD de la RTBF. Il n'est cependant pas interdit de rêver et nous voyons de plus en plus que d'importantes plateformes de VOD par abonnements (je pense à Netflix et Canal Play) tentent de miser, au-delà des grosses productions, sur des contenus à ancrage local leur permettant de se rapprocher de leurs audiences.

La meilleure carte à jouer, pour la Fédération Wallonie-Bruxelles, reste donc de produire des contenus de qualité, et nos films et séries n'ont jamais été aussi récompensés et sollicités qu'à l'heure actuelle, tout en les faisant connaître au grand public et aux opérateurs transnationaux.

La série « La Trêve » est déjà déclinée en langue française et en version audiodécrite. Des sous-titres français sont disponibles (notamment pour les malentendants) et un sous-titrage néerlandais est en cours de réalisation pour l'exploitation flamande de la série. Il n'y a donc pas de politique de sous-titrage systématique des séries, ceci pourrait être pensé dans un second temps.

Pour le moment, nous préférons nous concentrer sur la pérennisation du système de soutien aux séries TV qui a été mis en place en 2014 et qui porte ses premiers fruits aujourd'hui. La priorité est donc de consolider l'industrie naissante en préservant une dynamique de production.

3.20 Question n°398, de Mme De Bue du 25 mai 2016 : Transidentité

La Fédération des étudiants francophones a récemment publié une note concernant la situation des étudiantes et étudiants transgenres et intersexués. Il en ressort que ceux-ci font encore face